



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024-26

Objet :

**RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2024-15 DU 15 AVRIL 2024
PORTANT VOTE DES TAXES ET REDEVANCES MUNICIPALES
POUR L'ANNÉE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 21 juin 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance : 15

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN
Mme GAMER Geneviève
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Hélène NAGAMAN
Mme Marielle LAROCHELLE
Mme Léone FORTUNÉ
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
Mme Tiphany MELANE
M. Meddy TOTO

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	15
	Absents	13
	Procuration	01
Vote	Pour	16
	Contre	00
A l'unanimité	Abstention	00
	Votants	16

Date de la convocation : 21 juin 2024

Acte rendu exécutoire

le... **02 JUIL. 2024**

après transmission électronique en Préfecture

le... **02 JUIL. 2024**

et mise en ligne sur le site de la commune

le... **02 JUIL. 2024**

Absents ayant donné pouvoir : 01

Mme Chantal REGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL

Arrivé(e.s) en cours de séance: 00

Absents : 13

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAÏ, M. Luc DONNET, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Dominique BODESSON, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA.

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Nadia CONSTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment en ses articles L. 2311-5- ; L. 2311-11 et L. 2311-12 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 242-1 ;

Vu le recours gracieux de l'organisation syndicale UTC-UGTG en date du 13 juin 2024 relative à la délibération n°2024-15 du 15 avril 2024 portant vote des taxes et redevances municipales pour l'année 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au retrait de cette délibération ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire proposant à l'assemblée de prononcer le retrait de cette délibération ;

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Article 1 : de procéder au retrait de la délibération n°2024-15 du 15 avril 2024 portant vote des taxes et redevances municipales pour l'année 2024

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

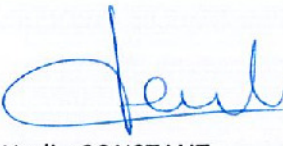
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire



Ferdy LOUISY

La Secrétaire de séance


Nadia CONSTANT

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20240702-3-DE

Réception par le Préfet : 02-07-2024

Publication le : 02-07-2024